



Modèle standard


Nom du modèle	Type de modèle	Devoir préalable en cas de problème de santé	Procédure pour consulter un autre médecin	Disponibilité
 Standard	Traditionnel Libre choix du médecin	Aucun	Aucune	Dans tous les cantons

En cas de problème de santé, vous pouvez choisir librement le médecin que vous souhaitez consulter.

Modèles alternatifs

Nom du modèle	Type de modèle	Devoir préalable en cas de problème de santé	Procédure pour consulter un autre médecin	Disponibilité
 PrimaPharma	Modèle pharmacie Pharmacies partenaires: Amavita, Sun Store et Coop Vitality. Pas de MPR* à choisir	Aller à la pharmacie	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans tous les cantons


En cas de problème de santé, vous devez vous rendre préalablement dans une pharmacie partenaire et suivre les recommandations émises.

 CallDoc	Télémédecine et téléconsultations Partenaire de télémédecine Pas de MPR* à choisir	Appeler le partenaire de télémédecine	Appeler le partenaire de télémédecine	Dans tous les cantons
--	---	---------------------------------------	---------------------------------------	-----------------------

En cas de problème de santé, vous devez contacter préalablement le partenaire de télémédecine et suivre les recommandations émises.

 SanaTel	Télémédecine Partenaire de télémédecine Pas de MPR* à choisir	Appeler le partenaire de télémédecine	Aucune	Dans tous les cantons
--	--	---------------------------------------	--------	-----------------------

En cas de problème de santé, vous devez contacter préalablement le partenaire de télémédecine.

 PrimaTel	Télémédecine et médecin de famille Partenaire de télémédecine MPR* à choisir	Appeler le partenaire de télémédecine	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans tous les cantons
---	---	---------------------------------------	---	-----------------------

En cas de problème de santé, vous devez contacter préalablement le partenaire de télémédecine et suivre les recommandations émises.

 PrimaCare	Médecin de famille MPR* à choisir	Consulter le MPR*	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans tous les cantons
--	---	-------------------	---	-----------------------

En cas de problème de santé, vous devez consulter préalablement votre MPR*.

 OptiMed	Réseaux de soins MPR* à choisir dans la liste du réseau (pas de liste pour les enfants)	Consulter le MPR*	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GR, LU, NE, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH
--	---	-------------------	---	--

En cas de problème de santé, vous devez consulter préalablement votre MPR*.

Les règles applicables aux modèles alternatifs sont définies dans les conditions particulières, disponibles sur notre site Internet, et prévoient certaines dérogations aux devoirs de la personne assurée (cas d'urgence, etc.).

*MPR = Médecin de premier recours (médecin de famille)